

# Charte Qualité



## ETHIQUE GENERALE

Les efforts de votre revendeur doivent converger vers votre satisfaction en offrant une réponse adaptée à votre attente en matière de choix et de qualité, en vous garantissant le meilleur rapport qualité/prix.



## QUALITE PROFESSIONNALISME

Votre revendeur-installateur, agréé par le Groupe ANDOM grâce aux formations techniques qu'il a suivies, dispose de toutes les compétences professionnelles pour vous apporter le meilleur service.



## INFORMATION

Votre revendeur-installateur agréé vous assure une information adaptée à vos besoins et vous informe régulièrement sur les évolutions techniques portant sur les produits testés et sélectionnés par le Groupe ANDOM.



## PRIX

Votre revendeur-installateur s'engage à vous proposer le meilleur rapport qualité/prix en ciblant au mieux votre demande.



## GARANTIE

Votre revendeur-installateur vous assure une garantie de 2 ans\* pièces et main-d'œuvre avec une réparation ou un échange des produits défectueux dans le premier mois suivant l'achat.\*\* Votre revendeur-installateur ANDOM vous assure un diagnostic rapide et un SAV de qualité.



## AIDE AU FINANCEMENT

Le Groupe ANDOM vous propose une facilité de paiement, vous permettant d'adapter le paiement de vos achats à votre budget.



## LA GARANTIE D'UN VRAI SERVICE !